

Proposition de création d'un comité institutionnel pour l'intégration des TIC au Cégep

Déposé au Comité de régie le 29 novembre 2011

- Attendu que le plan stratégique de développement, dans chacune de ses orientations, cible des objectifs et des moyens permettant de développer, de favoriser et de soutenir l'utilisation des TIC auprès de l'ensemble de la population cébécoise¹;
- Attendu que plusieurs services et intervenants de différents secteurs d'activités œuvrent à l'intégration des TIC auprès des enseignants et des étudiants; (Direction des études, Service des programmes, Service des communications, Services informatiques, Service des ressources didactiques et documentaires);
- Attendu qu'il n'existe aucun lieu de partage et d'échange sur les actions qui sont réalisées et sur des projets possibles à développer pour l'intégration des TIC au cégep Marie-Victorin.

Nous croyons qu'il serait avantageux de mettre en place un comité de coordination et de partage qui regrouperait les différents experts œuvrant dans le cégep à l'intégration et à l'utilisation des TIC.

Proposition de mandat du comité :

Le mandat du comité sera de coordonner les actions prévues, de suivre l'évolution des besoins internes, d'assurer une veille sur les tendances et les évolutions du secteur des TIC. Il sera aussi amené à faire des recommandations aux instances décisionnelles du Cégep et à identifier le soutien nécessaire à la mise en œuvre des actions recommandées. Il assurera la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'intégration des TIC au Cégep Marie-Victorin.

Objectifs en lien avec le Plan stratégique de développement :

- Mettre en place un mécanisme de coordination de la gestion et du développement des TIC au Cégep Marie-Victorin;

¹ Vous trouverez en annexe les orientations, les objectifs et les moyens du PSD qui paraissent important de prendre en compte dans la définition du mandat et de la composition du comité institutionnel pour l'intégration des TIC.

- Promouvoir les ressources TIC disponibles et en coordonner l'implantation et l'utilisation en tenant compte des capacités financières et matérielles du Cégep;
- Élaborer et implanter un plan d'intégration des TIC tenant compte des ressources et des actions existantes au cégep Marie-Victorin. Ce plan d'intégration couvrira les champs suivants :
 - les laboratoires informatiques;
 - les sites web institutionnels, départementaux, pédagogiques et les blogues;
 - les réseaux sociaux;
 - les plateformes pédagogiques : Moodle et LÉA;
 - les stratégies d'apprentissage intégrant les TIC;
 - les classes;
 - les bureaux des enseignants;
 - les services et départements.
- Faire le suivi et évaluer le plan d'intégration des TIC qui aura été mis en place par le comité.

Composition :

- La directrice des études, Hélène Allaire (coordonnatrice du comité);
- Le Directeur adjoint des études, Michel Vincent;
- La Coordinatrice des services informatiques, Francine Lebel;
- La Coordinatrice des communications et de la promotion, Nathalie Baumgartner;
- Le Coordinateur des ressources didactiques et documentaires, Pierre Duchesneau;
- La conseillère pédagogique (Reptic), France Séguin;
- La conseillère pédagogique au soutien des enseignants pour l'intégration des TIC, Dominique Lebel;
- L'administratrice Moodle/Deccllic pour le cégep, Annie-Claude Banville;
- Le coordonnateur de la Formation continue, Jean-François Bellemare.

Au besoin, le comité pourra consulter le groupe des représentants TIC départementaux et tout autre membre du personnel.²

² Les représentants Tic départementaux sont des enseignants qui ont été nommés par leur département. Ils ont pour rôle d'informer l'assemblée départementale sur l'évolution des TIC dans le cégep et de guider leurs pairs vers les personnes ressources appropriés afin de répondre à leurs besoins. Ils sont aussi sollicités pour des consultations concernant l'intégration des Tic dans la pédagogie.

Les membres proposés pour faire partie de ce comité ont été ciblés en fonction des objectifs spécifiques touchant les cinq orientations du Plan stratégique de développement que vous retrouverez en annexe. En misant sur la concertation et l'échange, nous souhaitons ainsi développer une culture commune de l'intégration des TIC à Marie-Victorin.

ÉTAPES DE MISE DE PLACE DU COMITÉ (AUTOMNE 2011)

1. Élaboration du mandat et identification des membres du comité;
2. Validation par le comité de Régie de l'orientation, de la constitution du comité, de la coordination ainsi que de l'animation du comité;
3. Planification d'une première rencontre pour le début décembre 2011;
4. Élaboration du plan d'action et de l'échéancier de travail du comité pour la session hiver 2012.

Plan de travail possible pour le comité

1. Mise en place du comité;
2. Réaliser un inventaire sommaire des ressources TIC utilisées au cégep;
3. Dans un souci de coordination, étudier les besoins TIC qui sont soumis au comité et émettre des avis aux instances concernées en tenant compte des ressources à la disposition du collège;
4. Élaborer un plan institutionnel d'intégration des TIC tenant compte des besoins et des capacités du cégep;
5. Coordonner la mise en place du plan d'intégration;
6. Évaluer et ajuster le plan institutionnel d'intégration des TIC.

Annexe

Plan stratégique de développement 2008-2013 Cégep Marie-Victorin

**Orientations, objectifs et moyens
concernés par le comité institutionnel pour l'intégration pédagogique des TIC**

Orientation 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Objectif 3 –Service des programmes et du développement pédagogique

MOYEN 3.1

Soutenir les enseignants intéressés à améliorer leurs interventions pédagogiques en classe auprès des étudiants en matière de motivation, de méthodes de travail et d'outils favorisant la réussite.

Orientation 2 – LES SERVICES ÉDUCATIFS ET LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES

Objectif 2 : Services pédagogiques

Améliorer la mise en œuvre des programmes d'études du secteur régulier en lien avec les besoins éducatifs

MOYEN 2.3

Soutenir les enseignants pour leur permettre d'offrir un enseignement innovateur, faisant notamment appel à la création de nouveaux lieux d'apprentissage concrets, appuyé sur les meilleures bases théoriques et pratiques de la pédagogie contemporaine.

MOYEN 2.5

Faire évoluer les services de soutien à l'enseignement dans les laboratoires, les ateliers et les services audiovisuels vers une réponse complète aux besoins de formation des étudiants, tels que définis par leurs programmes d'études.

Orientation 3 – LE POSITIONNEMENT ET LES COMMUNICATIONS

Objectif 2 – Actualisation du site Web

Actualiser le site Web en répondant mieux aux besoins d'information des usagers et intégrer davantage cette vitrine dans le développement des stratégies de communication.

Objectif 7- Développement de l'internationalisation de la formation

Favoriser l'ouverture aux réalités internationales par l'implication concrète des étudiants et des membres du personnel dans des projets innovateurs en lien avec les objectifs pédagogiques des programmes et les valeurs de tolérance, de solidarité et d'ouverture sur le monde.

Orientation 4 – LA GESTION DYNAMIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 3 – Appréciation et développement des compétences

Œuvrer au développement des compétences du personnel permettant ainsi l'actualisation des connaissances en fonction de l'évolution des besoins de notre institution.

MOYEN 3.1

Organiser des activités de perfectionnement collectif permettant au personnel de croître au plan personnel, technologique et professionnel et ainsi favoriser la mobilisation individuelle, le travail d'équipe et le développement du Cégep.

Orientation 5 – L'EFFICIENCE INSTITUTIONNELLE ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif 3 – Réponse aux besoins des étudiants et du personnel

Assurer une gestion adéquate des ressources informationnelles en réponse aux besoins des étudiants et du personnel dans la mesure des moyens financiers du Cégep.

MOYEN 3.1

Préparer et réaliser un plan d'acquisition, de remplacement et d'optimisation des équipements et des outils technologiques.

MOYEN 3.2

Accroître le nombre de zones couvertes par un réseau sans fil.

MOYEN 3.3

Favoriser le recours aux technologies de l'information et de la communication dans les laboratoires informatiques et, au besoin, dans les autres laboratoires et dans les salles de cours, notamment en accroissant le nombre de salles de cours branchées.

MOYEN 3.4

Soutenir les initiatives de développement et de mise à jour des sites Web départementaux aux fins d'enseignement et d'apprentissage.

MOYEN 3.5

Assurer la disponibilité et favoriser l'utilisation des laboratoires informatiques par les étudiants en dehors des heures de cours.

MOYEN 3.6

Faire la promotion et rendre disponible l'accès aux technologies développées pour soutenir l'enseignement, notamment l'environnement de classe virtuelle Moodle/DECclic.

MOYEN 3.7

Poursuivre l'intégration des outils informatiques dans les pratiques de gestion, notamment par l'ajout de services pour le personnel dans « Bleumanitou ». (OMNIVOX et LÉA)

MOYEN 3.8

Donner la possibilité à l'ensemble du personnel permanent de bénéficier d'un programme de financement d'achat d'ordinateur personnel.